



Sommaire

- Retraites : RDV le 5 décembre...
- Transformation de la fonction publique...
- Brèves

2019 - 2020 **Bulletin académique n° 2**

RETRAITES : vers le 5 DECEMBRE...

La confédération FO est opposée au projet dit de retraite universelle par points, pour trois raisons majeures : (extrait de la lettre du secrétaire général Yves Veyrier au 1^{er} ministre)

En premier lieu, il conduirait à mettre fin au système actuel et ses régimes, dont le régime de base de la sécurité sociale et son régime complémentaire, le code des pensions des fonctionnaires, le régime des fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, et les régimes spéciaux de salariés. Il aboutirait ainsi à substituer l'obligation pour chaque salarié de se constituer un capital de points tout au long de sa vie active en lieu et place d'un système contributif fondé sur les annuités par trimestres cotisés et validés et un calcul sur les meilleures périodes de la vie active.

« Si nous appliquions ce système sans correction, il y aurait une injustice pour le monde des enseignants » J.-P. Delevoye

<https://www.dailymotion.com/video/x7o8035>

(source France Info à partir de 19min 15sec)

Les enseignants sont des cadres A dont la moyenne des primes correspond à 9% du traitement. Pour les cadres A non-enseignants, les primes correspondent en moyenne à 30 %. Cette réforme créerait une injustice pour les enseignants qui toucheraient une pension identique tout en ayant perçu en moyenne des salaires inférieurs de 20% durant toute leur carrière...

En second lieu, un tel système se traduirait par un régime unique gouverné par l'Etat. Le rapport du Haut-Commissaire est de ce point de vue explicite. Les interlocuteurs sociaux représentants les assurés actifs et retraités se verraient réduits à la possibilité d'émettre un **avis consultatif sur le cadre du pilotage financier du régime**, qui résulterait des lois de finances de la sécurité sociale proposées par le gouvernement et adoptées par le parlement.

Enfin, nous considérons que, plutôt que de traiter la question de l'équilibre financier du système en s'attaquant aux **causes de son déficit de recettes** (chômage massif et précarité qui enferme..., bas salaires et temps partiels subis, inégalités salariales, que subissent plus souvent les femmes, emplois des seniors jusqu'à l'âge de la retraite, répartition des richesses par l'augmentation des salaires notamment et une plus grande justice fiscale), **ce projet consiste à adapter les retraites et les prestations qu'elles représentent aux défaillances des politiques économiques** qui n'ont jusqu'alors pas réussi à mettre fin à ces situations. **Cela conduirait inévitablement à contraindre celles et ceux encore en emploi à devoir « travailler plus longtemps » ou à subir une baisse des pensions.**

La confédération FO porte, au contraire, des revendications visant à **défendre le système actuel de retraite et à améliorer les recettes** ainsi que certaines dispositions afin de tenir compte des évolutions de l'emploi et **d'assurer un droit à une retraite décente pour toutes et tous, à égalité**. Telles sont les raisons qui nous amènent aujourd'hui à déposer un préavis de grève interprofessionnel à partir du 5 décembre.

A partir du 5 décembre :
grèves et rassemblements
En Force pour nos
retraites...

Loi « transformation de la fonction publique » : attaque sans précédent du paritarisme et du dialogue social.

Le SNETAA-FO, comme toutes les organisations syndicales, s'est opposé à la loi du 6 août 2019 dite de « transformation de la fonction publique » synonyme d'une **attaque sans précédent du paritarisme et du dialogue social.**

Sa déclinaison pour l'Education Nationale présentée aux CTM du 5 novembre puis une nouvelle fois le mercredi 13, signe la fin du contrôle des CAPA, la fin de l'égalité de traitement des enseignants au cours de leur carrière, la fin de la transparence sur les modalités de gestion et de mobilité.

Multiplication des postes à profil, mouvement uniformisé nationalement puis académiquement au mépris des spécificités, affectation par vœux larges, etc... Ces «lignes directrices de gestion mobilité» aboutiront notamment à un recours massif aux contractuels auquel nous sommes également opposés.

Le SNETAA-FO réaffirme solennellement son profond attachement au statut de la fonction publique d'Etat. Il reste déterminé, quelles qu'en soient les formes, à informer, accompagner et défendre les droits des personnels dans la transparence et l'équité.

BREVES

DEMANDE DE CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour l'année scolaire 2020-2021

DATE LIMITE RETOUR RECTORAT: 18 DECEMBRE 2019

EXERCICE DES FONCTIONS A TEMPS PARTIEL

Pour l'année scolaire 2020-2021

DATE LIMITE RETOUR RECTORAT : 10 janvier 2020

Contactez le SNETAA-FO

Le SNETAA-FO : votre engagement fait sa force

Rappelons que votre cotisation est remboursée aux 2/3 par un crédit d'impôt.

Alors n'hésitez plus : [ADHEREZ au SNETAA-FO](#)

AU CALENDRIER

Vendredi 29 novembre : Bureau académique du SNETAA-FO Besançon

Jeudi 5 décembre : **Grève et rassemblements contre le projet de réforme des retraites**

A venir : Conseil Syndical Académique de printemps SNETAA-FO Besançon

Du 30 mars au 3 avril : Conseil National du SNETAA-FO

CONTACTS ACADEMIQUES

Secrétaire académique: Nicolas DEMORTIER – 0384784099 - 0608238822 snetaabes@orange.fr

Secrétaire nationale : Marie-Jo HUGONNOT - 0608645794 - snetaa90@snetaabesancon.fr

Secrétaire départementale du Doubs : Sonia CAMINATI - snetaa25@snetaabesancon.fr

Secrétaire départementale du Jura : Muriel POUGET - snetaa39@snetaabesancon.fr

Secrétaire départemental de Haute-Saône : Didier MARC - snetaa70@snetaabesancon.fr

